



**LOOKCARE**  
ONLY FOR PETS  
MADE IN FRANCE



## LE SAVIEZ VOUS ?

Les produits cosmétiques pour animaux:

Comment démêler le vrai du faux entre ce que nous pouvons lire sur les sites, les blogs, etc..?

Découvrez l'éclairage de Corinne Rodriguez, notre cosmétologue, en ce qui concerne la Réglementation des produits pour l'hygiène et le soin de nos amis à quatre pattes.



**Corinne, entourée de son équipe de Recherche et développement.**

**Dirigeante de LABOSPHERE, lauréate du palmarès 2023 des entreprises innovantes des Hauts de France.**

A ce jour, les produits cosmétiques pour animaux ne sont pas reconnus comme des produits cosmétiques par le Règlement Européen 1223/2009 dont la France dépend.

En effet, selon le règlement européen un produit cosmétique est :

« Une **substance ou un mélange destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain** (l'épiderme, les systèmes pileux et capillaire, les ongles, les lèvres et les organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales, en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles ».

Le Règlement cosmétique assure la sécurité des produits cosmétiques qui sont mis sur le marché européen.

Lorsque nous parlons de **cosmétiques pour animaux** il s'agit d'un **abus de langage**.

La loi crée donc un **vide juridique** car même si le produit n'est pas destiné à la peau humaine, celui-ci sera appliqué par le propriétaire de l'animal, le toiletteur ou le vétérinaire.

Il est donc impératif pour tout formateur sérieux d'en tenir compte lors du développement de ce type de produit. **Les produits LOOK CARE ont été développés en tenant compte des exigences du Règlement Européen afin de garantir la sécurité d'utilisation des produits par les personnes.**

Lorsque l'on regarde l'offre produits existante sur le marché pour les animaux, il y a de quoi se poser des questions quant à la composition de la plupart d'entre eux.

**La vigilance est de mise pour les achats de produits.**

Même si **les produits destinés aux animaux ne rentrent pas dans le cadre d'une réglementation spécifique**, rappelons qu'il existe une réglementation générale sur la sécurité des produits. Elle concerne tous les produits de consommation sur le marché européen. Celle-ci sera d'ailleurs renforcée en décembre 2024.

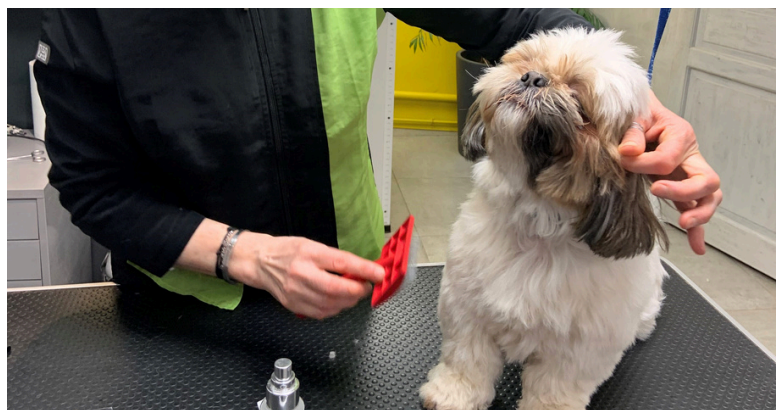
Les enquêtes de terrain récentes menées auprès de nombreux vétérinaires soulignent une **explosion des problèmes cutanés rencontrés chez les chiens et les chats**. Ils ont pour conséquence première le mal-être de l'animal au quotidien (irritations, grattages, irritabilité...) jusqu'à diverses pathologies ayant des conséquences cutanées handicapantes parmi lesquelles saignements, suintements, surinfections, plaies...

Ces dysfonctionnements peuvent être causés par :

-La **mauvaise qualité** des produits alimentaires.

-La **prise de médicaments** pouvant entraîner des effets secondaires cutanés.

-L'**usage intensif de produits cosmétiques inadaptés**. Certains n'hésitent pas à détourner des produits destinés à d'autres usages : les assouplissants pour le linge, les liquides vaisselles ou le talc en sont quelques exemples....



En tant que cosmétologue travaillant pour l'industrie cosmétique à l'échelle internationale, **je tire la sonnette d'alarme sur le détournement de produits cosmétiques à usage humain pour le toilettage et l'entretien des chiens et chats.**

Sur le plan physiologique, l'épiderme d'un chien ou d'un chat est plus mince que celui de l'homme. Cela signifie que les produits qui sont appliqués pénètrent plus profondément et que la toxicité des ingrédients est accentuée.

**Certaines personnes pensent que l'utilisation de produits pour bébé est un gage de sécurité : FAUX ! les pH de la peau d'un bébé n'est pas le même que celui de la peau du chien ou du chat...**

De plus, ce qui est bon pour l'homme ne l'est pas forcément pour les animaux de compagnie. **Certaines molécules peuvent se révéler être toxiques, qu'elles soient d'origine naturelle ou pas.** Les ingrédients naturels ou d'origine naturelle peuvent contenir des allergènes, être sensibilisants voir photo sensibilisants (sensibilisant sous l'action du soleil)... Tel est le cas des huiles essentielles dont certaines peuvent être très toxiques pour le chat qui ne peut pas les éliminer correctement.



Par ailleurs, si les silicones peuvent sembler faire des miracles sur les fourrures, **sachez que leurs jours sont comptés ! Elles sont dans le viseur de la réglementation cosmétique européen et leur interdiction va se faire progressivement jusqu'en 2027.**

Ces silicones ont des dénominations différentes dans les listes d'ingrédients des produits cosmétiques : vous ne verrez pas mentionné le mot silicone MAIS **cyclopentasiloxane, (et tout ce qui se finit par siloxane) dimethicone, dimethiconol...**

Les listes d'ingrédients figurant sur les produits cosmétiques pour animaux **ne sont pas obligatoires.** Il est d'ailleurs parfois assez difficile de trouver ce qu'ils contiennent...

Les ingrédients peuvent être mentionnés en noms chimiques compréhensibles uniquement pour des **formulateurs diplômés**, ce qui ne facilite pas la lecture et la compréhension pour le grand public !



## **« Par ce qu'un animal heureux est un animal dont on prend soin »**

**l'équipe LOOK CARE vous donne les astuces pour choisir correctement les produits pour vos animaux de compagnie :**

-Sélectionner des produits spécialement développés et adaptés à votre animal.

-Identifier une marque crédible et légitime !

-Préférer l'utilisation d'UN produit de qualité plutôt que l'emploi de multiples produits pour éviter un mauvais cocktail néfaste pour la santé de votre animal.

-Consulter le site internet de la marque et les étiquettes des produits.

-Soyez vigilants : un produit destiné aux chiens peut être toxique pour le chat !

-Si votre animal a des problèmes cutanés, choisissez des produits dermo cosmétiques développés spécifiquement pour traiter cette problématique.

-Eviter les produits contenant des parfums à outrance très allergisants et les ingrédients pouvant être sensibilisants.

Citons par exemple, la methylisothiazolinone, le BHT, les fortes teneurs en sodium laureth sulfate.

-Soyez vigilants aux revendications sur les produits : « sans perturbateurs endocriniens », cette allégation n'est pas possible à ce jour ! « 0% Paraben » : les parabens ne sont pas interdits par la réglementation cosmétique, tout comme le phenoxyéthanol ! Ces conservateurs sont listés et leur usage est réglementé.

Revendiquer leur absence n'est pas un gage de sécurité... « silicone biodégradable issue d'une algue » : il s'agit d'un abus de langage, les silicones correspondent à une classe de molécules chimiques et n'ont aucune activité biologique pour la peau.

**Cosmétiquement vôtre,  
Corinne Rodriguez cosmétologue  
[www.lookcare.fr](http://www.lookcare.fr)  
[extemporell@outlook.com](mailto:extemporell@outlook.com)**